COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

DE2026_1709_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.
Date de convocation : 10 septembre 2026

PRESENTS :
BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI) FIZET Marie (CCVAI)

ABSENTS :
DALLERY Bernadette (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :
PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par GOFFOZ Alain (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) représentée par FOREST Jean-Michel (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Engagement de la CCVAI dans la démarche d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) - Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et partenariat avec la LPO

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de reception de l'AR: 21/09/2026
042-244200614-DE2026_1709_06-DE
AGEDI

Le Vice - Président à l'environnement expose à l'assemblée :

La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques constitue un enjeu majeur pour l'avenir et l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable. Pour répondre à ces défis et intégrer au mieux les enjeux environnementaux dans les futures politiques d'aménagement et de développement, il est proposé d'engager la collectivité dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale.

Cet outil permettra de :

·Améliorer les connaissances scientifiques sur la faune, la flore et les habitats naturels du territoire.

·Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs locaux et les citoyens à travers des actions pédagogiques et des démarches de sciences participatives.

·Coconstruire un plan d'actions durable pour orienter les projets d'urbanisme, de gestion des espaces publics et d'aménagement du territoire.

Pour mener à bien cette démarche sur une durée de 36 mois, la Communauté de Communes s'appuiera sur l'expertise technique et scientifique de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Le coût global estimé du projet s'élève à 69 800 € HT.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) propose un dispositif d'aide financière pouvant couvrir jusqu'à 80 % du montant global des dépenses éligibles dans le cadre du Fonds vert. Le reste à charge pour la Communauté de Communes sera de 20 %, financé sur fonds propres.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses totales estimées	69 800 € HT
Subvention sollicitée auprès de l'OFB	50 000 €
Autofinancement Communauté de Communes (minimum 20 %)	19 800 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1: APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable dans la démarche de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABIC).

ARTICLE 2 : APPROUVE le partenariat technique avec la LPO pour la mise en œuvre opérationnelle, scientifique et l'animation du projet.

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Article 4 : SOLLICITE auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), au titre du Fonds vert, l'attribution d'une subvention à hauteur de 80%

Article 5 : AUTORISE le Président à signer la conventi
demande de subvention auprès de l'OFB, ainsi que tout d

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de reception de l'AR: 21/09/2026
042-244200614-DE2026_1709_06-DE
A G E D I

nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 17/09/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES D'AIX ET ISABLE
LOIRE

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 21.09.26
et de la publication le : 21.09.26
Le Président,

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de reception de l'AR: 21/09/2026
042-244200614-DE2026_1709_06-DE
AGEDI